



Poursuites par une association

Par **andreea83**, le **13/07/2010** à **12:25**

Bonjour,

J'ai payé ma cotisation pour entrer dans une association temporairement.

Leur promesse de m'apporter des contacts pour développer mon entreprise.

De mon côté je devais vendre de la pub pour leur brochure sans un objectif fixé.

J'ai fait une vente et j'ai réclamé mon pourcentage (une somme infime 27 €)

Je me suis trouvé avec une réponse me menaçant de poursuites car je n'ai pas apporté plus de publicités et qu'ils ne savaient pas s'ils allaient me payer cette somme car ils disent que je leur ai apporté préjudice.

Mes questions : une société peut-elle poursuivre un adhérent pour non-activité? - à savoir que je n'étais pas leur employé.

- à ce jour je n'ai pas reçu mon certificat d'adhésion, est-ce que je peux réclamer le remboursement de ma cotisation?

À part de perdre de l'argent et du temps avec eux je n'ai rien eu en retour.

D'avance merci